



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par madame Andrée Neault, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Maurice.

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Maurice pour les années 2024, 2025 et 2026 a été déposé par voie électronique au bureau de la soussignée au 2510, rang Saint-Jean à Saint-Maurice, le 31 octobre 2023;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, ledit rôle;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2024;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 97-08-108, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 97-08-108 sont disponibles au bureau de la M.R.C. des Chenaux à l'adresse mentionnée plus bas.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à monsieur Patrick Baril, secrétaire-trésorier, M.R.C. des Chenaux, 630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné le 31^e jour du mois d'octobre 2023.

Andrée Neault,
Directrice générale et greffière-trésorière